

TERMES DE RÉFÉRENCE PRIX UNITAIRES – PARTIE A

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023, un puissant séisme d'une magnitude de 6,9 mesuré sur l'échelle de Richter a frappé le Maroc, avec l'épicentre situé dans la province d'Al-Haouz, à environ 70 km au Sud-Ouest de Marrakech. Ce tremblement de terre a été suivi d'une réplique de magnitude 4,9 seulement 20 minutes plus tard. On estime que près de 2 millions de personnes, dont un tiers d'enfants vivent dans les zones qui ont été touchées.

Le bilan humain est lourd, avec près de 3 000 personnes décédées et plus de 5 500 blessés, y compris un nombre considérable d'enfants. On dénombre également environ 60 000 habitations totalement ou partiellement détruites. La population locale a immédiatement eu besoin de logements temporaires, de nourriture et de soins médicaux. Les opérations de recherche et de sauvetage initiées par les autorités marocaines ont été entravées par l'accès difficile aux multiples villages de montagne isolés en raison de routes impraticables.

Six provinces ont été sévèrement frappées par le séisme : Al Haouz, Taroudant, Chichaoua, Ouarzazate, Azilal et Marrakech. Cela représente 163 communes touchées sur 238, y compris quelques 2000 douars et sous-douars dispersés en zones montagneuses. Cette dispersion géographique complexifie l'approvisionnement en services essentiels tels que l'électricité, l'eau, la santé ou l'éducation. Avant le tremblement de terre, ces communautés étaient déjà confrontées à des conditions de vie difficiles en raison de leur éloignement et de leur éparpillement dans les contreforts du Haut Atlas.

Sa Majesté le Roi a ordonné aux différents acteurs de prendre un ensemble de mesures dans le but d'accélérer le processus de secours et d'évacuation des blessés, d'assurer la reprise rapide des services publics et de porter assistance aux populations ayant perdu leur logement. La mobilisation des structures associatives a été immédiate pour apporter première assistance aux habitants et soutien aux enfants. Passée l'urgence relative à la prise en charge des blessés, un travail a été entrepris afin de s'assurer du relogement temporaire des populations touchées et d'envisager une reprise rapide des services publics tout en incitant les acteurs économiques à reprendre rapidement leurs activités dans les zones sinistrées.

Dès le 2 octobre 2023, les autorités ont aussi mis en place un système veillant à ce que les familles ayant perdu leur logement ou ne pouvant plus y accéder puissent être prises en charge jusqu'à ce que les travaux de reconstruction et de réhabilitation prennent fin. Ainsi, il a été décidé d'attribuer une aide financière de 2500 dirhams par mois pendant une année aux familles touchées (cette aide s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui) et d'ouvrir des crédits d'un montant de 2,5 milliards de dirhams pour le lancement immédiat de projets de reconstruction à caractère prioritaire dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'équipement, de l'habitat, de la culture, du tourisme et de l'agriculture/forêts.

Le Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées

Sur instructions royales, il a donc été ordonné le lancement d'un Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées sur la période 2024-2028.

Basé sur une identification des besoins de reconstruction dans les régions concernées, ce programme intégré d'un montant de 120 milliards de dirhams approximativement (11 milliards d'euros) comporte quatre grandes lignes directrices : i) la mise à niveau des services publics pour désenclaver les zones sinistrées, ii) la prise en compte de la dynamique de relogement des personnes touchées, iii) l'encouragement des activités économiques et des initiatives locales pour redynamiser le tissu économique des territoires ; iv) et l'amélioration des indicateurs socio-économiques à travers un meilleur équilibre territorial entre les régions.

Une Commission interministérielle chargée du programme de reconstruction et de réhabilitation générale des zones sinistrées par le séisme d'Al-Haouz, a été mise en place pour le suivi de la mise en œuvre des différents axes de ce programme. Cette Commission se réunit régulièrement depuis le 11 septembre 2023, la dernière réunion s'étant tenue le 17 mars 2026¹.

La vision stratégique du Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées va au-delà d'une simple réhabilitation des zones sinistrées. Elle porte également sur une mise à niveau générale, tant au niveau du renforcement des infrastructures et des logements qu'au niveau de l'amélioration de la qualité des services publics, de la promotion du développement socioéconomique des territoires, de la gouvernance locale, de la dimension environnementale, du respect du patrimoine, des traditions et des modes de vie spécifiques à chaque région. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce programme permettra de tirer les leçons apprises de cette catastrophe naturelle et vise à établir un « nouveau » modèle de développement durable pour les zones de montagne².

Plus globalement, ce programme a pour ambition d'œuvrer à une plus grande résilience des systèmes, des acteurs et de la population face au risque de catastrophes naturelles. Cela passe par la constitution d'une réserve et d'un stock de produits de première nécessité (médicaments, tentes, lits, denrées alimentaires...) au niveau de chaque région du Royaume afin de faire face à toutes formes de catastrophes. Il est aussi prévu l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030, qui demande d'adopter une approche systémique et holistique afin de relever les défis et saisir les opportunités complexes liées à la résilience : connaître et évaluer les risques, promouvoir la prévention des risques et améliorer la préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et efficace.

L'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA)

A travers un décret-loi du 5 octobre 2023, et suivant les instructions royales, il a également été ordonné la création de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA), dont sa mise en place effective a démarré fin 2024.

L'ADHA est chargée d'assurer la mise en œuvre du programme de reconstruction et de coordonner les efforts de développement économique et social dans les zones sinistrées, en assurant une réponse efficace aux besoins des populations affectées.

Les missions de l'ADHA s'articulent autour de deux priorités majeures : la reconstruction rapide et coordonnée des zones touchées tout en respectant l'environnement, le patrimoine local, et les normes de construction parasismique ; et l'accompagnement d'un développement territorial durable.

Concrètement, l'Agence agit pour :

- Reconstruire les logements et infrastructures détruits, tout en améliorant leur résilience.
- Rétablir les services essentiels (éducation, santé, eau, électricité, routes) dans des délais maîtrisés.
- Mettre en œuvre des projets structurants capables de transformer durablement les territoires.
- Soutenir la relance économique locale à travers l'agriculture, l'artisanat, le tourisme et les petites entreprises.

Pour accomplir ces missions, l'ADHA remplit un rôle de pilotage stratégique, de coordination et de suivi. Elle veille à ce que les projets soient planifiés, financés et réalisés dans le respect des délais et des normes. Ses fonctions essentielles couvrent notamment :

- La planification et le pilotage du programme de reconstruction et de développement intégré.
- La coordination avec les ministères, collectivités, établissements publics et partenaires techniques et financiers.

¹ Communiqué : <https://www.adha.gov.ma/actualites/article.php?slug=le-chef-du-gouvernement-pr-side-la-r-union-de-la-commission-interminist-rielle-et-la-3e-r-union-du-conseil-d-orientation-strat-gique-de-l-adha>

² A noter qu'il existe aussi une Stratégie Nationale de Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagne

- La territorialisation des actions afin d'adapter chaque projet aux besoins spécifiques des provinces concernées.
- Le suivi et l'évaluation réguliers des réalisations, à travers des outils de reporting et de gouvernance des données.
- La contractualisation avec les partenaires et la gestion des procédures de passation des marchés publics.

Depuis la nomination de son Directeur en octobre 2024, l'Agence se dote des capacités afin d'être pleinement opérationnelle et assumer progressivement la gestion des marchés publics et la mise en œuvre des projets de reconstruction en partenariat avec les ministères sectoriels impliqués.

L'Agence se compose d'une équipe d'environ 36 personnes structurée en 3 pôles métiers : 1) Santé et Education 2) Routes et Infrastructures hydrauliques 3) Développement social et économique. L'Agence est aussi dotée d'une direction support dont une équipe dédiée à la passation des marchés et une autre à la communication. L'Agence s'est installée dans la province de Al Haouz. L'Agence a également mis en place un site web : <https://www.adha.gov.ma/>

Le Programme de l'Union européenne et autres activités des bailleurs de fonds

L'Union Européenne a offert son appui dès le lendemain du séisme avec un engagement de 225 millions d'euros. Après premier appui financier de 35 millions d'euros, un financement a été adopté le pour le financement de l'action d'appui budgétaire « Appui européen au Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées (2024-2028) ». L'action fait naturellement écho aux priorités politiques de la Commission et s'inscrit pleinement dans le partenariat déjà existant entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc. Cette action est complémentaire et renforce un certain nombre de programmes européens en cours qui appuient entre autres les reformes dans le secteur de la protection civile et la santé, l'éducation, le développement territorial et la transition écologique des secteurs agricole et forestier (Programmes Karama, PIAFE, PASSIII, PADT, Terre Verte).

Il s'agit d'appuyer techniquement et financièrement l'effort du partenaire dans les efforts de reconstruction dans un cadre transparent et inclusif, basée sur l'agilité compte tenu des enjeux de court terme mais également sur l'efficacité au regard des ambitions de développement socioéconomique des territoires à moyen et long terme.

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer aux efforts de reconstruction et au renforcement de la résilience des zones affectées par le tremblement de terre du 8 septembre 2023.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1) Soutenir les individus identifiés comme affectés par le tremblement de terre afin qu'ils accèdent à une habitation réhabilitée ou reconstruite (OS1),
- 2) Contribuer au redémarrage des services publics (santé et éducation en particulier) dans des bâtiments fonctionnels (OS 2),
- 3) Contribuer à la relance et au dynamisme de l'activité économique et la cohésion territoriale dans les zones touchées par le tremblement de terre (OS 3).

La mise en œuvre du programme européen se décline en une composante d'appui budgétaire et une composante d'aide complémentaire. Le montant alloué à l'appui budgétaire est de 182 000 000 EUR et celui alloué à l'appui complémentaire est de 8 000 000 EUR.

L'aide complémentaire comprends deux volets :

- 4) Une assistance technique à la mise en œuvre du programme de reconstruction intégré qui comprend un contrat de suivi du programme européen (dont une première mission a eu lieu en 2025) et la présente action d'assistance technique à l'ADHA.

- 5) Subventions à la société civile pour le financement de projets visant la sauvegarde et valorisation du patrimoine en construction vernaculaire ; la promotion de la cohésion territoriale et le renforcement de la résilience des zones touchées par le tremblement de terre. Les projets sélectionnés débiteront en juin 2026.

En ce qui concerne la coordination des partenaires techniques et financiers, plusieurs groupes à géométrie variable se sont réunis depuis le séisme, comprenant notamment en plus de l'UE, l'AECID, USAID, l'AFD, la Coopération Suisse, et Enabel, entre autres. Les banques de développement ont également accordé des prêts à la reconstruction, la BEI a accordé un financement d'1 milliard d'euros³ garanti par l'UE, dédié principalement aux secteurs de l'éducation, la santé et les routes, (dont une première tranche de 500 millions d'euros a été signée en octobre 2024), la BERD, IFC et la BAD ont aussi apporté leurs contributions. Une coordination étroite est assurée avec la BEI qui fournit un appui technique à l'ADHA jusqu'à fin 2026, afin de maximiser la synergie entre les deux assistances techniques.

Défis et enjeux pour la reconstruction

La reconstruction après un tremblement de terre est un processus complexe qui nécessite une planification minutieuse, une gestion efficace et une réponse coordonnée pour aider les communautés touchées à se rétablir et à se reconstruire. La reprise d'activité économique exige une restauration rapide des systèmes qui ont été développés au fil des siècles par la transmission des savoir-faire locaux, mais qui ont été gravement affectés par le séisme.

Passée l'urgence, à court terme, il s'agit d'assurer le relogement et la subsistance temporaire de milliers de personnes, le rétablissement de l'eau et de l'électricité et la reprise des services publics essentiels. En matière de reconstruction et de réhabilitation, la prise en compte de l'ensemble des populations à la fois au niveau individuel mais également au niveau collectif s'avère essentielle pour insuffler une dynamique de cohésion territoriale et transformer ce drame national en une opportunité de développement socioéconomique.

La reconstruction du bâti doit tenir compte du principe « reconstruire en mieux » (« Build Back Better»). Cette approche renforce la durabilité sociale et environnementale et cherche à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des institutions et des communautés face à de futures catastrophes naturelles. Cela sous-entend une réflexion portant sur les normes et les cadres réglementaires liés au bâti adapté aux contextes spécifiques de la zone du Haut Atlas mais cela nécessite également la participation de l'ensemble des acteurs dans la planification, la préparation et la mise en œuvre de mesures de résilience.

La coordination entre les autorités locales et nationales ainsi que la mise en place d'un système de gouvernance dédié est nécessaire pour assurer un processus de reconstruction efficace, efficient et transparent et adapté au contexte socioéconomique local.

Anticiper les résolutions de conflits est également nécessaire afin de garantir des mesures équitables et justes, en tenant compte des besoins et des droits individuels des personnes affectées par le séisme.

Au-delà de ces éléments de gouvernance, la reconstruction nécessite une approche globale, prenant en compte au moins cinq dimensions transversales importantes :

Il faut veiller à ce que les femmes et les filles puissent bénéficier de manière équitable aux services et aux opportunités liées à reconstruction. Cela signifie entre autres de garantir leur participation active dans le processus décisionnel de reconstruction et leur accès aux ressources nécessaires pour reconstruire leur vie.

La reconstruction doit également être durable, menée dans le respect de l'environnement et des enjeux climatiques et prenant en compte les dynamiques sociales locales. Cela implique d'adopter des schémas, des cadres et des pratiques durables afin de minimiser les impacts négatifs tout en favorisant la préservation et la

³ <https://www.eib.org/fr/press/all/2024-370-maroc-la-bei-banque-de-l-ue-engage-1-milliard-d-euros-pour-la-reconstruction-des-infrastructures-apres-le-seisme-d-al-haouz>

dynamisation des écosystèmes en assurant une plus grande intégration des aspects environnementaux dans les processus territoriaux et l'intégration d'une approche genre à tous les niveaux de la reconstruction. Plus particulièrement, pour les composantes financées par la BEI, les standards environnementaux et sociaux de la banque devraient être respectés.

La dimension liée à la vulnérabilité qui doit mettre l'accent sur l'identification et la protection des personnes cibles, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et en particulier les veuves, les enfants et en particulier les orphelines, les jeunes et les personnes les plus précaires. La reconstruction des lieux de vie et des systèmes de production locaux ne peut se faire sans une restauration psychologique profonde pour le dépassement du choc traumatique généré par le drame, en particulier les femmes et les enfants.

La facilitation de l'inclusion financière qui devrait également jouer un rôle important dans la reconstruction. Cela impliquera de promouvoir un accès inclusif et équitable aux services financiers pour les communautés touchées, permettant ainsi une reprise économique plus rapide et durable et un soutien financier pour le plus grand nombre en prenant en compte les vulnérabilités. Le développement de l'inclusion financière passant en partie par le mobile Banking, un effort en matière de connectivité, d'éducation numérique et de développement des réseaux de télécommunication devra se déployer.

Enfin, la transparence et la redevabilité devront être des éléments essentiels dans la dynamique de gestion de la reconstruction. L'expérience montre que cela optimise le niveau d'efficacité et d'efficience dans la gestion de la dépense publique, tout en favorisant la confiance des communautés et en minimisant les risques de fraudes.

L'intégration de ces cinq dimensions fondamentales dans le processus de reconstruction post tremblement de terre, sera déterminant pour pleinement satisfaire une reconstruction basée sur la résilience, l'équité et la durabilité.

2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif général

L'objectif général de cette assistance technique est de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Agence de Développement du Haut Atlas (ADHA) afin d'améliorer l'efficacité et l'impact des interventions du Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées.

La réalisation de cet appui technique s'effectuera au profit des services de l'ADHA et des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées.

D'autre part, cette assistance technique contribuera à une meilleure intégration et respect des exigences et procédures des bailleurs internationaux en particulier les normes environnementales et sociales de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour les composantes financées dans le cadre du prêt que cette dernière a alloué à la reconstruction et dont la gestion revient à l'ADHA.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette assistance technique sont :

OS1 : Améliorer les processus internes de gestion et de contrôle pour assurer la qualité, la transparence et la

conformité réglementaire des interventions de l'ADHA.

OS2 : Assurer l'intégration des dimensions d'égalité de genre, environnementale et sociale dans tous les projets de l'ADHA pour maximiser l'inclusivité et la durabilité.

Par ailleurs, comme toutes les actions financées par l'UE cette assistance technique à l'ADHA doit promouvoir les objectifs transversaux de la Commission européenne à savoir, l'environnement et le changement climatique, l'approche fondée sur les droits de l'homme, les personnes handicapées, les peuples autochtones et l'égalité entre les femmes et les hommes

2.3 Services demandés, y compris la méthodologie suggérée⁴

2.3.1 Services demandés

En appui à l'équipe de l'ADHA, et aux services déconcentrés des ministères impliqués dans la reconstruction, l'équipe d'assistance technique réalisera des tâches d'accompagnement technique, conseil et coaching-formation dans les domaines suivants relevant des deux objectifs spécifiques.

OS1 : Améliorer les processus internes de gestion et de contrôle pour assurer la qualité, la transparence et la conformité réglementaire des interventions de l'ADHA.

En appui direct à la cellule de l'Audit et de control interne de l'ADHA, un appui sera donné afin d'optimiser la structure de gestion interne de l'Agence et plus concrètement à accompagner l'équipe dans la finalisation de deux chantiers clés.

Le premier chantier vise l'élaboration d'un manuel de procédures organisationnelles, administratives, techniques et financières, qui permettra non seulement de formaliser et d'harmoniser les pratiques internes mais aussi de renforcer la performance et la traçabilité des activités. Ce manuel est crucial pour doter l'ADHA d'outils modernisés facilitant le suivi de projets complexes du programme de reconstruction des zones sinistrées, tout en respectant les procédures nationales et des bailleurs internationaux, notamment ceux de la BEI. Il s'agira également d'assurer que les procédures internes soient mieux alignées avec la réglementation, minimisant le risque de différends contractuels et d'accompagner la montée en compétence de l'équipe de l'ADHA dans la gestion de litiges.

Parallèlement, le second chantier cherche à établir un dispositif de contrôle interne couvrant toutes les activités de l'ADHA. Ce dispositif est destiné à identifier et gérer les risques majeurs, tout en garantissant la sécurité des opérations et la fiabilité des informations.

Ce double effort vise également à former les équipes pour leur permettre de mieux maîtriser les risques associés à leurs fonctions, assurant ainsi une gouvernance renforcée et une gestion administrative, financière et technique plus efficiente.

Activité 1.1 Appui à la finalisation du manuel de procédures de l'ADHA couvrant la gestion financière, la passation de marchés, ainsi que le suivi et l'évaluation.

Dans le cadre de la modernisation de sa gestion interne, l'Agence de Développement du Haut Atlas travaille actuellement sur l'élaboration d'un manuel de procédures intégré. Ce document définira les circuits de traitement, responsabilités et outils pour assurer une gestion rigoureuse, conforme aux textes en vigueur et adaptée à ses missions. Il permettra de formaliser les procédures internes pour améliorer la performance et la traçabilité, d'harmoniser les pratiques avec les exigences légales, réglementaires et déontologiques et

⁴ Les contractants doivent décrire comment l'action contribuera aux questions transversales mentionnées ci-dessus et notamment à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes. Cette partie comprendra les messages d'action de communication, le matériel et les structures de gestion.

d'outiller les équipes et améliorer le contrôle interne. Ce manuel devra aussi intégrer des procédures dédiées aux composantes financées par la BEI.

Les domaines ciblés par le manuel couvrent les fonctions supports suivantes : la planification et la programmation budgétaire, la gestion comptable et financière, la passation et l'exécution de la commande publique, les ressources humaines, la gestion administrative, la gestion de l'inventaire, la communication. Le manuel couvrira également les processus techniques relatives au suivi de la mise en œuvre des projets relevant du programme de reconstruction et de développement des zones sinistrées. Le manuel devra être clair, validé et utilisable par l'ADHA et les Départements ministériels concernés par le programme séisme.

Les services demandés consisteront en :

- Réaliser un diagnostic de l'organisation et de l'interaction des différents processus et activités de l'ADHA, compte-tenu des objectifs du programme intégré de reconstruction.
- Assurer un appui technique à l'équipe de l'ADHA dans la rédaction des procédures relatives au processus de gestion financière, depuis le lancement jusqu'à la liquidation, et veiller à ce que ces procédures soient pleinement conformes à la réglementation et aux textes en vigueur.
- Finalisation du manuel.
- Organiser et animer des ateliers de validation participative/restitution du manuel.
- Former les équipes à l'utilisation et l'appropriation du manuel

Activité 1.2 Elaborer un dispositif de contrôle interne en cartographiant les risques majeurs, formalisant les dispositifs de contrôle à chaque niveau, et proposant un plan de contrôle structuré.

Dans un contexte de renforcement de la gouvernance et de maîtrise des risques, l'ADHA souhaite mettre en place un dispositif structuré de contrôle interne couvrant l'ensemble de ses activités. L'objectif est de garantir la protection du patrimoine, la régularité des opérations, la fiabilité de l'information financière, et la performance de la gestion administrative, financière et technique.

En appui à la cellule de l'Audit et de contrôle interne de gestion comptable de l'ADHA, les services demandés porteront sur :

- La collecte de l'information et le diagnostic des pratiques actuelles, compte-tenu des objectifs du programme intégré de développement et de mise à niveau générale des zones sinistrées par le séisme.
- Appui à l'élaboration de la cartographie des risques : Identifier et cartographier les risques majeurs de gestion.
- Définir et formaliser les dispositifs de contrôle interne à chaque niveau (préventif, détectif, correctif).
- Mise en place d'un plan de contrôle interne structuré.
- Élaboration de supports et outils (fiches de contrôle, tableaux de bord, etc.).
- Organiser et animer un ou des ateliers de validation participative du dispositif et des outils.
- Formation et accompagnement à la mise en œuvre.

Activité 1.3 Assistance technique juridique à l'ADHA dans la gestion des marchés publics et le traitement des litiges et réclamations avec les entreprises.

L'ADHA conduit un volume important et croissant d'opérations de commande publique. Ces opérations mobilisent diverses entreprises et prestataires, et génèrent, dans certains cas, des litiges, réclamations, demandes de révision de prix ou contentieux potentiels, nécessitant un traitement juridique rigoureux et conforme à la réglementation en vigueur.

Il s'agira de fournir une assistance juridique aux directions de passation des marchés / Cellule de l'Audit et du Contrôle Interne de l'ADHA pour la conformité des procédures de passation des marchés et de contractualisation, y compris des sessions de formation juridique pour réduire les risques contentieux mais aussi d'accompagner l'ADHA dans le traitement des cas de litige ou de réclamation avec les entreprises. Cette expertise cherche à :

- Assurer un accompagnement juridique spécialisé en matière de commande publique.
- Appuyer l'ADHA dans le traitement des réclamations, litiges et contestations des entreprises.
- Sécuriser juridiquement les procédures de passation et d'exécution des marchés.
- Fournir des avis juridiques formalisés pour orienter la prise de décision.
- Renforcer les capacités internes de l'ADHA dans la gestion contractuelle.

Les services demandés consisteront en :

- ✓ Analyse juridique de dossiers de marchés publics (passation, exécution, résiliation...).
- ✓ Appui au traitement des litiges, réclamations et contestations des entreprises.
- ✓ Assistance à la rédaction de réponses officielles, rapports, notifications ou correspondances juridiques.
- ✓ Appui ponctuel à la médiation ou à la préparation de dossiers précontentieux.
- ✓ Veille réglementaire relative à la commande publique.
- ✓ Conseils pour renforcer les dispositifs internes de gestion contractuelle

Cette AT sera mobilisée à la demande, sous forme d'un stock d'hommes-jours, permettant une intervention réactive selon la complexité et l'urgence de chaque dossier.

OS2 : Assurer l'intégration des dimensions d'égalité de genre, environnementale et sociale dans tous les projets de l'ADHA pour maximiser l'inclusivité et la durabilité.

Dans le cadre de la reconstruction post-séisme et du développement durable des zones affectées, l'ADHA met en œuvre des projets multisectoriels : infrastructures et services sociaux (routes, écoles, centres de santé, etc.), d'aménagement et de développement socioéconomique.

La prise en compte de l'égalité de genre est essentielle pour garantir que ces projets bénéficient équitablement aux femmes et aux hommes, et qu'ils ne reproduisent pas ou n'aggravent pas les inégalités existantes. L'intégration de l'approche genre permettra de renforcer l'impact social des interventions, conformément aux engagements du Maroc, aux normes internationales et aux exigences des bailleurs.

D'autre part, ces interventions peuvent engendrer des externalités négatives et/ou avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il est donc impératif d'intégrer des mesures de sauvegarde environnementale et sociale pour assurer la durabilité des projets et la conformité aux exigences réglementaires nationales et aux standards internationaux ; et tout particulièrement pour les composantes financées par la BEI et conformément aux Cadres de Gestion Environnementaux et sociaux (CGES).

Dans cet objectif, l'assistance technique appuiera l'ADHA dans : (i) l'élaboration et la mise en œuvre des outils et référentiels nécessaires pour consolider et assurer, avec l'ADHA et les Départements concernés, le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action Genre validé dans le cadre du prêt de la BEI et, (ii) la montée en compétence de l'équipe ADHA afin de pouvoir élaborer et piloter les plans d'action genre et des CGES dans tant dans les secteurs du prêt de la BEI (éducation, santé, routes) comme dans les autres secteurs du programme intégré de reconstruction (agriculture, tourisme, etc.).

Activité 2.1 Appui à l'ADHA dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils et référentiels nécessaires pour consolider et assurer, avec les Départements concernés, le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action Genre.

Dans le cadre de la Facilité GESI (gender equality and social inclusion) de la BEI, une assistance technique accompagne l'ADHA et les départements de l'éducation, la santé et l'équipement (routes) pour l'élaboration d'un Plan d'Action de l'Intégration du Genre dans le programme de reconstruction. Ce plan a été validé par l'ADHA et les partenaires ministériels début 2026. La présente assistance technique contribuera à la montée en compétences de l'ADHA afin d'assurer le correct suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les capacités de l'ADHA et des parties prenantes seront renforcées pour l'intégration de la dimension genre dans les différentes phases du cycle de projet, et afin d'assurer la conformité des projets avec les exigences des

bailleurs en matière d'égalité de genre, comme celles de la BEI.

En appui au pôle de développement Economique et Social de l'ADHA et aux ministères concernés (points focaux genre notamment), les services demandés porteront sur les domaines suivants :

- Appui à l'élaboration (ou actualisation selon les cas) et la mise en œuvre d'outils et référentiels pour l'intégration du genre dans la conception de projets.
- Appui pour le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'Action Genre.
- Appui à l'intégration des indicateurs sensibles au genre dans les outils de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des projets et dans d'autres documents de projets (notes conceptuelles, budgets etc).
- Formation et accompagnement technique des équipes en approche genre (ADHA et ministères impliqués dans la reconstruction).

Cet accompagnement fera suite à l'appui technique donné dans le cadre de la Facilité GESI de la BEI qui se terminera fin 2026. Le plan de travail dans le cadre de cette expertise sera précisé par rapport à l'avancement de la facilité GESI et aux priorités établies. D'autre part une coordination sera nécessaire avec le centre d'excellence pour la budgétisation sensible au genre (CEBSG) du Ministère de l'Economie et des Finances qui appuie les ministères dans l'intégration du genre dans les programmes budgétaires.

Activité 2.2 Appui à la mise en place d'un dispositif de sauvegarde environnementale et sociale pour les projets de l'ADHA

De la même manière, un cadre de gestion environnemental et sociale est en cours d'élaboration dans le cadre du prêt de la BEI, qui concerne les secteurs de la santé, des routes et de l'éducation. L'assistance technique dans ce domaine aura comme objectif de :

- Appuyer l'ADHA dans l'élaboration de CGES pour d'autres secteurs de la reconstruction.
- Mettre en place des outils opérationnels tels que les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour chaque projet.
- Renforcer les capacités du point focal et des équipes de l'ADHA et des entités d'exécution en matière de gestion environnementale et sociale.
- Assurer la conformité des projets aux exigences légales nationales et aux standards des bailleurs de fonds et particulièrement de la BEI pour les composantes financées par cette dernière.

En appui au pôle de développement Economique et Social de l'ADHA et les ministères concernés et en coordination avec la BEI, les services demandés porteront sur les domaines suivants :

- Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.
- Formation du point focal de l'ADHA et des équipes (ADHA et ministères) sur les outils et procédures de gestion environnementale et sociale.

Activité 2.3 Améliorer les indicateurs sur le genre et des aspects de sauvegarde environnementale et sociale dans le système de suivi – évaluation de l'ADHA.

En appui au pôle de développement Economique et Social de l'ADHA, les services demandés porteront sur l'adaptation, structuration et opérationnalisation des indicateurs sensibles au genre et de sauvegarde environnementale et sociale au sein du dispositif de suivi évaluation de l'ADHA déjà en place.

2.3.2 Méthodologie suggérée

A titre indicatif, la mission se déroulera en plusieurs phases (cadrage, diagnostics, mise en œuvre, formation) qui se chevauchent pour les différents volets prévus.

Le contractant-cadre devra présenter dans son offre la méthodologie et l'organisation des différentes composantes de l'appui ainsi que les expertises à mobiliser. Néanmoins le phasage définitif sera défini en concertation avec l'ADHA et selon ses priorités, pendant la phase de cadrage.

Proposition de phasage :

0. Cadrage (activité menée par l'expertise CAT I – Chef d'équipe / coordonnateur du projet).

La phase de cadrage vise à mettre en place les conditions nécessaires à la réussite de cet appui technique, en fixant ses grandes lignes directrices, à savoir :

- Le cadre général : objectifs attendus, périmètre d'intervention, enjeux et contraintes inhérents;
- La documentation utile au projet à identifier et à collecter ;
- Les parties prenantes clés à solliciter ;
- L'organisation du projet, l'instance de pilotage et de suivi de cet appui, et les modalités de validation des livrables ;
- La démarche méthodologique détaillée par phase et les modalités de réalisation des consultations, activités, ateliers de travail et formations à programmer avec les parties prenantes clés,
- Les résultats et livrables finaux attendus ;
- Le chronogramme d'affectation détaillé par phase et étape ;
- Le planning initial détaillé.

1. Diagnostic (phase menée par les l'ensemble d'expertises en charge de chaque domaine d'appui technique).

Cette phase concernera notamment le volet « procédures internes de gestion et de contrôle de l'ADHA » (OS1) et visera :

- La collecte de l'information
- Le diagnostic des pratiques actuelles de l'organisation et de l'interaction des différents processus et activités de l'ADHA, compte-tenu des objectifs du programme intégré de développement et de mise à niveau générale des zones sinistrées par le séisme.
- L'identification et la cartographie des risques majeurs de gestion

2. Accompagnement à la mise en œuvre (phase menée par l'ensemble des experts)

Pendant cette phase l'équipe d'experts s'attèlera à mettre en œuvre les activités définies à la section précédente « services demandés » des deux objectifs spécifiques.

Pendant cette phase, l'équipe d'experts sous la coordination du chef d'équipe, élaborera une proposition de plan de formation sur les thématiques d'appui technique.

3. Formations

Durant la période d'exécution du contrat, il est prévu la réalisation d'un certain nombre de formations dans le cadre des activités décrites précédemment. Les experts seront responsables de la préparation des modules et des supports de formations et d'organiser et dispenser les formations.

Le programme de formation détaillé sera élaboré et validé en coordination avec l'ADHA et les ministères concernés, notamment ceux impliqués dans la mise en œuvre du prêt de la BEI, ainsi que le MEF.

- Structure des formations :

Contrôle interne et management des risques :

Trois modules de formation sont prévus à l'utilisation du manuel de procédures et du dispositif de contrôle interne pour la gestion de projets de l'ADHA :

- 1) Vulgarisation du manuel des procédures auprès du personnel de l'ADHA (3 jours) et des représentants provinciaux et régionaux des ministères (2 jours).
- 2) Gestion des risques auprès du personnel de l'ADHA (3 jours).
- 3) Contrôle de gestion et le suivi-évaluation des projets de développement auprès du personnel de l'ADHA (3 jours).

Formation juridique (Passation de marchés, litiges, principes généraux juridiques) :

- 4) Un module de formation juridique est nécessaire pour réduire les risques de contentieux et traiter les cas de litige ou de réclamation avec les entreprises. La formation sera impartie au profit des cadres de l'ADHA (3 jours).

Formation en approche genre, sauvegarde environnementale et sociale :

- 5) Un module en intégration de l'approche genre dans les différentes phases du cycle de projet sera impartie au profit des cadres de l'ADHA, des régions et des provinces (collectivités et ministères). (3 jours)
- 6) Un module en intégration de la sauvegarde environnementale et sociale dans les projets au profit des cadres de l'ADHA, des régions et des provinces (collectivités et ministères). (3 jours).

Séance d'information au niveau central

- 7) Une séance de présentation/validation du programme de formation à l'intention des cadres des ministères impliqués dans la reconstruction au niveau central pourrait être organisée. (Maximum une journée).

- Modalités d'organisation des formations

De manière indicative, il est prévu 8 groupes de participants aux formations : 1 groupe de participants de l'ADHA, 3 groupes de participants du niveau régional, 4 groupes de participants du niveau provincial et 1 groupe du niveau national⁵. Chaque groupe bénéficiaire de formation sera composé de 24 participants en moyenne. Les groupes seront composés, selon les thématiques, des cadres de l'ADHA, des représentants régionaux et provinciaux des ministères (indicativement : équipement, éducation, santé, agriculture, culture, tourisme, artisanat, habitat) et des points focaux du programme de reconstruction. Le cas échéant des représentants de la société civile et des collectivités territoriales pourront également participer.

Les formations proposées seront dispensées en présentiel par défaut. Pour les sessions destinées à l'ADHA, celles-ci se dérouleront au sein des locaux de l'ADHA. Pour les formations régionales et provinciales, des salles pourront être louées afin d'accueillir les participants. En cas de besoin de compléments ou de renforcement des parcours et/ou du nombre de participants, des modalités hybrides ou à distance pourront être mises en place.

Le plan de formation devra être validé par les parties prenantes. Ce plan sera détaillé en concertation avec

⁵ Les groupes pourront être réorganisés d'un commun accord avec l'ADHA, en fonction du nombre final d'institutions/ministères participant aux différents modules et des contraintes géographiques et budgétaires.

l'ADHA. En concertation avec l'ADHA, des termes de référence spécifiques seront élaborés par les experts pour l'organisation de ces formations. Ces termes de référence seront soumis pour approbation au Pouvoir Adjudicateur (Délégation de l'UE). Ils préciseront les objectifs, les résultats escomptés, les livrables requis, les activités, le calendrier et la durée, ainsi que le budget à mobiliser sur la rubrique « Dépenses accessoires » du contrat.

2.4 Résultats à atteindre

R1. L'ADHA dispose d'un manuel de procédures structuré finalisé et validé couvrant l'ensemble des processus, aligné avec la réglementation nationale et internationale (notamment de la BEI).

R2. L'ADHA dispose d'un dispositif de contrôle interne formalisé et validé, incluant une cartographie des risques opérationnels et des outils de pilotage et de suivi (fiches de contrôle, tableau de bord etc).

R3 Des avis juridiques argumentés sont élaborés permettant de traiter efficacement les cas de litige et réclamation.

R4. Des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) types pour les différentes catégories de projets, conformes aux normes nationales et internationales, et en particulier de la BEI, pour des projets en cours et à venir sont élaborés.

R5. Les dimensions genre, environnementale et sociale sont intégrées dans le dispositif de suivi évaluation de projets de l'ADHA

R6. Des outils opérationnels (check-list, canevas de suivi, guides) sont disponibles pour l'intégration du genre et des impacts environnemental et sociaux dans les projets de reconstruction.

R7. Un document de capitalisation de bonnes pratiques et leçons apprises des projets pilotes de reconstruction intégrant efficacement la dimension genre est élaboré.

R8. Un cycle complet de formations dans les thématiques du contrat a été imparti.

3 LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Voir aussi Partie B des Termes de Référence.

Le lieu d'exécution normal de la mission sera le siège de l'ADHA, dans la province d'El Haouz. Des missions en dehors du lieu d'exécution normal de prestations sont à prévoir selon les précisions données dans la partie B des ces Termes de Référence.

Les experts seront amenés à organiser des séances de formation sur les thématiques de l'assistance technique ainsi que des ateliers de validation et/ou restitutions sur les différents livrables prévus :

- Formations : l'équipe d'assistance technique organisera et animera des formations selon les formats et dans les domaines d'appui décrits aux points 2.31 et 2.3.2.
- Ateliers : il est prévu l'organisation de deux ateliers d'une demi-journée en moyenne par domaine d'assistance technique. Ces ateliers permettront de réaliser les consultations nécessaires à la finalisation des livrables, sa validation et restitution. Les participants à ces ateliers seront selon les cas les équipes de l'ADHA, les ministères techniques impliqués dans la reconstruction, les collectivités ou autorités locales.

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires et exceptionnelles éligibles encourues dans le cadre du marché. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au contractant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre :

- Voyages internationaux (mobilisation et démobilisation des experts)
- Les frais des déplacements sur le terrain (per diems, déplacements inter villes)
- Frais d'organisation des séances de formation et des ateliers avec les équipes de l'ADHA, et des ministères (location de salle, restauration pour les participants y compris pause-café, reproduction de supports de formation pour les participants.)
- Edition et publication de matériels de visibilité (Kakémonos, banderoles, affiches...).

4 EXIGENCES

Veillez-vous référer à la Partie B des Termes de Référence.

5 RAPPORTS/LIVRABLES

Veillez-vous référer au point 11 de la partie B des termes de référence spécifique.

6 MONITORING ET ÉVALUATION

L'assistance technique sera responsable de la consolidation des résultats des activités réalisées dans le cadre du programme et de la présentation des résultats au Comité de pilotage du programme européen d'appui à la reconstruction.

Un comité de suivi technique qui sera défini au démarrage du contrat assurera un suivi général concernant le bon déroulement des différentes composantes du contrat. Un/une représentante du Pouvoir adjudicateur (DUE) participera dans ce comité. L'assistance technique sera suivie et évaluée à travers :

- Le niveau d'implication des bénéficiaires
- La qualité du rapportage et le respect des échéances
- Le niveau de satisfaction des bénéficiaires de prestations
- L'amélioration de la fréquence et/ou de la participation des cadres de concertation appuyés
- La pertinence des sujets d'études et d'enquêtes et de leur diffusion.

Ces éléments seront appréciés au travers :

- Les mécanismes de concertations et d'échange mis en place
- Les rapports d'activités établis par l'AT ;

7 INFORMATIONS PRATIQUES

Veillez adresser toute demande de clarification et toute autre communication à l'adresse suivante : delegation-morocco-fca@eeas.europa.eu avec copie aux personnes mentionnées au point 5 partie A. Toute question soumise endéans trois jours calendaires avant la date limite de soumission ne sera pas recevable.

Pendant la mise en œuvre du contrat, veuillez adresser toute communication à l'adresse de la/le gestionnaire opérationnel de la DUE. Lors des communications entre les parties, un soin particulier sera porté sur le sujet de la communication dont le format sera le suivant : « Contrat 3000xxxx - Acronyme entité contractée – Titre du contrat <nature de la communication> »

Pendant toute la durée de réalisation de la mission, les consultants sont tenus de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion (aucune reproduction/ diffusion des rapports de mission n'est admise).

La mission rapporte à la Délégation de l'Union européenne à Rabat, qui le cas échéant amendera ou complétera les présents termes de référence. Tout problème ou empêchement rencontré lors du déroulement de la mission devra être communiqué aussitôt à la Délégation.

Les experts seront entièrement autonomes du point de vue logistique. Ceci concerne notamment la prise de rendez-vous, les déplacements de toute nature, le secrétariat (photocopies, impression de documents, etc.). Il est exclu que la mission sollicite l'assistance des services de la Délégation sur ces aspects.

Il est également demandé aux experts de veiller à la ponctualité de leurs rendez-vous.

> Base juridique de la procédure et les conditions d'éligibilité

Regulation (EU) No 2021/947 of the European Parliament and of the Council of 9 June 2021 establishing the Neighbourhood, Development, and International Cooperation Instrument - Global Europe and amending and repealing Decision No 466/2014/EU and repealing Regulation (EU) 2017/1601 and Council Regulation (EC, Euratom) No 480/2009 (hereafter referred to as 'Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument - Global Europe')⁶, and in particular Article 23.

8 ANNEXES

Annexe 1 : Document d'action relatif à l'appui européen au Programme intégré de reconstruction et mise à niveau générale des zones sinistrées (2024-2028).

⁶ OJ L 209, 14.6.2021, p.1.

CAHIER DES CHARGES – PARTIE B

INFORMATIONS GENERALES

1. Zone bénéficiaire

Maroc

2. Pouvoir adjudicateur

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique.

3. Langue du contrat

Français

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4. Lieu de la mission

- **Expert en gestion organisationnelle et contrôle interne / Chef d'équipe-coordonnateur :**
 - Lieu d'exécution normal de la mission spécifique: Commune urbaine d'Aït Ourir, Province Al Haouz, région de Marrakech (siège de l'ADHA).
 - Mission(s) en dehors du lieu d'exécution normal et durée(s): Des déplacements à Rabat et dans les provinces en reconstruction sont à prévoir dans le cadre de réunions, ateliers, formations et du suivi. Il est prévu un nombre estimatif de 30 jours de déplacement.
- **Expert en assistance juridique :**
 - Lieu d'exécution normal de la mission spécifique: Commune urbaine d'Aït Ourir, Province Al Haouz, région de Marrakech (siège de l'ADHA).
 - Mission(s) en dehors du lieu d'exécution normal et durée(s): Des déplacements à Rabat pourraient avoir lieu dans le cadre de réunions et ateliers. Il est prévu un nombre estimatif de 5 jours de déplacement.
- **Expert en sauvegarde environnementale et sociale :**
 - Lieu d'exécution normal de la mission spécifique: Commune urbaine d'Aït Ourir, Province Al Haouz, région de Marrakech (siège de l'ADHA).
 - Mission(s) en dehors du lieu d'exécution normal et durée(s): Des déplacements à Rabat et dans les provinces en reconstruction sont à prévoir dans le cadre de réunions, ateliers, formations et du suivi. Il est prévu un nombre estimatif de 42 jours de déplacement.
- **Expert en approche genre :**
 - Lieu d'exécution normal de la mission spécifique: Commune urbaine d'Aït Ourir, Province Al Haouz, région de Marrakech (siège de l'ADHA).
 - Mission(s) en dehors du lieu d'exécution normal et durée(s): Des déplacements à Rabat

et dans les provinces en reconstruction sont à prévoir dans le cadre de réunions, ateliers, formations et du suivi. Il est prévu un nombre estimatif de 42 jours de déplacement.

5. Date de début et période mise en œuvre

La date indicative de début est fixée au 07/07/2026 et la période de mise en œuvre du marché spécifique sera de 18 Mois à partir de cette date (date de fin indicative : 07/01/2028).

BESOINS

6. Expertise

Pour cette mission, un expert individuel doit être proposé pour chaque poste.

L'expertise requise pour la mise en œuvre du marché spécifique est détaillée ci-dessous.

- **Expert en gestion organisationnelle et contrôle interne / Chef d'équipe-coordonnateur:**
 - Description générale du poste : L'expert.e en gestion organisationnelle et contrôle interne / Chef d'équipe-coordonnateur doit s'assurer de la bonne organisation de l'ensemble de la mission et du respect des termes de références en lien avec l'ADHA et la Délégation de l'UE. Elle/il est responsable de la qualité des rapports et de la supervision des autres experts. De manière spécifique elle/il travaillera en appui direct à la cellule de l'Audit et de contrôle interne de l'ADHA afin d'optimiser la structure de gestion interne de l'Agence et plus concrètement à accompagner l'équipe dans la finalisation des chantiers clés, à savoir l'élaboration d'un manuel de procédures organisationnelles, administratives, techniques et financières ; et la mise en place d'un système de contrôle interne. Il/Elle réalisera les formations sur les thématiques « Manuel des procédures », « Gestions des risques » et « contrôle de gestion ». (Activités 1.1 et 1.2).
 - Catégorie de l'expert : Lieu d'Exécution - Cat. I (>12 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : Exigences minimales: Diplôme de l'enseignement supérieur (minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants, ingénieur, finance, audit, comptabilité, management organisationnel et affaires juridiques, ou tout autre domaine pertinent pour la mission. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente. Excellente connaissance des méthodes de gestion et des procédures requises par les établissements publics marocains.
 - Expérience professionnelle générale : Exigences minimales : Expérience professionnelle d'au moins 12 ans (équivalent à 2640 H/J) dans le domaine de l'audit, finance, comptabilité, management organisationnel et des affaires juridiques ; Expérience avérée en comptabilité et procédures budgétaires au sein de l'administration marocaine. Au moins trois expériences sur les dix dernières années (depuis le 01/04/16) en tant que chef d'équipe, pour l'animation, la coordination et le suivi d'équipes d'experts (indiquer taille des équipes).
 - Expérience professionnelle spécifique : Exigences minimales : Au moins trois expériences réussies pendant les dix dernières (depuis le 01/04/2016) en relation avec la mise en place de dispositifs de contrôle interne et de management de risques ; et /ou l'élaboration ou la révision de manuels de procédures. Au moins une expérience pendant

les dix dernières (depuis le 01/04/16) en relation avec la mise en place de dispositifs de contrôle interne et de management de risques et /ou élaboration/révisions de manuels de procédures dans le cadre de projets de coopération internationale. Atout : Expérience de travail en appliquant les procédures de la Banque européenne d'investissement..

- Compétences linguistiques : Très bonne maîtrise de la langue française (parlée et écrite) – Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) - Niveau C1. Atout : Maîtrise de la langue arabe parlée et écrite et/ou Darija.
- Nombre de jours travaillés : **203** jours

- **Expert en assistance juridique:**

- Description générale du poste : L'expert.e en assistance juridique fournira une assistance juridique aux directions de passation des marchés / Cellule de l'Audit et du Contrôle Interne de l'ADHA dans le cadre des services décrits à l'activité 1.3. Elle/il sera mobilisé.e en mode « perlé » à la demande, permettant une intervention réactive selon la complexité et l'urgence de chaque dossier. Il/elle réalisera des formations en matière juridique à l'équipe de l'ADHA.
- Catégorie de l'expert : Lieu d'Exécution - Cat. I (>12 années d'expérience)
- Qualifications et compétences : Exigence minimale: Diplôme de l'enseignement supérieur (minimum BAC +3) en droit public/administratif. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente.
- Expérience professionnelle générale : Exigence minimale: Expérience professionnelle d'au moins 12 ans (équivalent à 2640 H/J) en marchés publics.
- Expérience professionnelle spécifique : Exigences minimales : Expérience professionnelle d'au moins 5 ans (équivalent à 1100 H/J) pendant les 10 dernières années (depuis le 01/04/16) en analyse juridique et gestion de litiges. Expérience en rédaction juridique. Atout : expérience dans le cadre de projets financés par les Institutions Financières Internationales (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement etc). Atout : Expérience professionnelle au Maroc
- Compétences linguistiques : Très bonne maîtrise de la langue française (parlée et écrite) – CECRL - Niveau C1. Maîtrise de la langue arabe (parlée et écrite) équivalent au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)-Niveau C1.
- Nombre de jours travaillés : **122** jours

- **Expert en sauvegarde environnementale et sociale :**

- Description générale du poste : L'expert.e en sauvegarde environnementale et sociale fournira un appui transversal à l'ADHA et travaillera spécifiquement avec le pôle de développement Economique et Social de l'ADHA et en coordination avec l'expert.e genre. Il/elle fournira les services demandés dans le cadre de l'activité 2.2. Il/Elle réalisera les formations en sauvegarde environnementale et sociale.
- Catégorie de l'expert : Lieu d'Exécution - Cat. I (>12 années d'expérience)
- Qualifications et compétences : Exigence minimale : Diplôme de l'enseignement

supérieur (minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants : sciences de l'environnement (écologie, biologie, gestion des ressources naturelles, géographie, etc), les sciences sociales, le développement durable ou dans un domaine connexe. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente.

- Expérience professionnelle générale : Exigence minimale : Expérience professionnelle d'au moins 12 ans (équivalent à 2640 H/J) dans la conduite des évaluations environnementales et sociales.
- Expérience professionnelle spécifique : Exigences minimales: Expérience professionnelle d'au moins 6 ans (équivalent à 1320 H/J) dans l'élaboration et/ou mise en œuvre et/ou suivi des CGES pour des projets d'infrastructure et/ou de développement socio-économique. Au moins 3 expériences réussies dans les 10 dernières années (depuis le 01/04/16) en matière de Cadres de Gestion Environnementaux et sociaux (CGES) dans le cadre de projets financés les Institutions Financières Internationales (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement etc). Au moins 3 expériences réussies dans les 10 dernières années (depuis le 01/04/16) en formation pour l'intégration de la sauvegarde sociale et environnementale dans le cycle de projet. Atout : Expérience professionnelle dans des pays du voisinage sud de l'UE.
- Compétences linguistiques : Très bonne maîtrise de la langue française (parlée et écrite) – Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) - Niveau C1.
- Nombre de jours travaillés : **192** jours
- **Expert en approche genre :**
 - Description générale du poste : L'expert.e en approche genre fournira un appui transversal à l'ADHA et travaillera spécifiquement avec le point focal genre du pôle de développement Economique et Social de l'ADHA, et en coordination avec l'expert.e en sauvegarde environnementale et sociale. Une coordination sera également nécessaire avec l'assistance technique genre de la BEI qui se déroulera jusqu'à fin 2026. Il/elle fournira les services demandés dans le cadre de l'activité 2.1. et réalisera les formations en intégration de l'approche genre.
 - Catégorie de l'expert : Lieu d'Exécution - Cat. I (>12 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : Exigence minimale : Diplôme de l'enseignement supérieur (minimum BAC + 3) dans un des domaines suivants : sciences juridiques, sciences sociales, sciences humaines ou sciences économiques. En absence du diplôme, 5 ans d'expérience professionnelle équivalente
 - Expérience professionnelle générale : Exigence minimale: Expérience professionnelle d'au moins 12 ans (équivalent à 2640 H/J) dans les domaines sociaux, dont les droits humains basés sur le genre.
 - Expérience professionnelle spécifique : Exigences minimales : Au moins 5 ans d'expérience professionnelle (équivalent à 1100 H/J) dans des projets de coopération au développement dans les domaines sociaux, dont les droits humains basés sur le genre. Au moins 3 expériences professionnelles dans les 10 dernières années (depuis le 01/04/16) dans l'élaboration, mise en œuvre ou suivi des plans d'intégration de l'approche genre dans des projets financés par les Institutions Financières Internationales (Banque

Africaine de Développement, Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement etc). Au moins 3 expériences réussies dans les 10 dernières années (depuis le 01/04/16) en formation pour l'intégration de l'approche genre dans le cycle de projet. Atout : Expérience professionnelle dans des pays du voisinage sud de l'UE.

- Compétences linguistiques : Très bonne maîtrise de la langue française (parlée et écrite) – CECRL - Niveau C1.
- Nombre de jours travaillés : **192** jours

7. Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires et exceptionnelles éligibles encourues dans le cadre du marché. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au contractant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre :

La provision pour dépenses accessoires s'élève à 106000 EUR pour le présent marché. Ce montant doit être inclus sans modification dans le budget ventilé.

Le cas échéant, voir la partie A des termes de référence pour plus de détails sur l'utilisation des dépenses accessoires.

8. Coûts forfaitaires

Le marché ne prévoit aucun coût forfaitaire.

9. Vérification des dépenses

Aucun rapport de vérification des dépenses n'est requis.

10. Autres éléments définis par le pouvoir adjudicateur

Le marché ne prévoit aucun autres éléments.

RAPPORTS ET AUTRES LIVRABLES

11. Rapports et autres livrables obligatoires

| Title | Contenu | Langue | Délai de soumission |
|---------------------|---|----------|---|
| Note méthodologique | Périmètre d'intervention, enjeux et contraintes, documents et information à collecter, parties prenantes clés à solliciter ; organisation, pilotage et suivi, validation des livrables ; démarche méthodologique détaillée par étape y compris formations | Français | Endéans 15 Jour(s) Après Le début du projet |

| Title | Contenu | Langue | Délai de soumission |
|---|--|----------|---|
| | à programmer, résultats et livrables finaux attendus ; chronogramme et planning initial détaillé. | | |
| Rapport d'avancement | Rapports semestriels d'avancement (technique et financier) informant sur : contexte, avancement des activités sur la période, défis, apprentissages, recommandations et planification d'activités période suivante, atteinte des résultats. Les rapports devront inclure comme annexes : rapports et supports des différentes activités réalisés y compris le plan de formation validé. | Français | Tous les 6 mois |
| Livrables volet « procédures et control interne » | Rapport contenant: Manuel de procédures structuré finalisé et validé, et le Dispositif de contrôle interne formalisé et validé, incluant une cartographie des risques opérationnels (incluant des outils de pilotage et de suivi du dispositif de contrôle interne et de la cartographie des risques : KPI pour chaque processus, tableaux de bord, dispositifs de reporting pour le suivi et de gestion des risques, etc) | Français | Endéans 6 Mois Après Le début du projet |

| Title | Contenu | Langue | Délai de soumission |
|---|---|----------|--|
| Livrables volet « assistance juridique » | Rapport comprenant : avis juridiques écrits, rapports d'analyse, modèles de correspondance juridique, recommandations pour renforcer le pratiques internes, notes de synthèse. | Français | Endéans 12 Mois Après Le début du projet |
| Livrables Livrables volet « intégration genre et sauvegarde environnementale et sociale » | Rapport comprenant : Cadres de gestion environnementale et sociale (CGES) élaborés pour les secteurs priorités, Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) élaborés des projets priorités ; outils opérationnels (check-list, canevas de suivi, guides) pour l'intégration du genre & sauvegarde environnemental et social dans les projets. | Français | Endéans 12 Mois Après Le début du projet |
| Rapport final | Rapport final incluant tous les livrables en annexe, comprenant également un chapitre spécifique sur les formations ainsi que les modules et supports de formation élaborés. | Français | Endéans 2 Mois Après La fin du projet |